

# Comment contester une régularisation tardive des cotisations salariales ?

## Réponse courte

Pour contester une **régularisation tardive** des cotisations notifiée par le **Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)**, l'employeur doit former une **opposition écrite** au président du **CCSS** dans un délai de **40 jours** suivant la notification. En cas de rejet, un recours est possible devant le **Conseil arbitral de la sécurité sociale (CAS)** dans un nouveau délai de 40 jours, puis devant le **Conseil supérieur de la sécurité sociale (CSSS)** si le litige excède 1 250 €.

Les motifs recevables sont notamment l'**inexactitude** des montants, l'**erreur** de calcul d'assiette, la **prescription quinquennale** ou le non-respect de la procédure. Les cotisations contestées restent dues pendant la procédure, sauf décision contraire du juge.

## Définition

Une **régularisation tardive de cotisations** désigne la réclamation, par le **CCSS**, de cotisations non versées dans les délais légaux, généralement à l'issue d'un contrôle ou après la détection d'une erreur déclarative. Elle peut porter sur les cotisations à la charge de l'employeur comme sur celles retenues au salarié.

Cette régularisation peut avoir un effet **rétroactif** dans la limite de la **prescription quinquennale** (cinq ans) applicable aux cotisations de sécurité sociale, sauf pour les cotisations retenues et non versées qui sont soumises à la prescription trentenaire. La contestation obéit à une procédure strictement encadrée par les juridictions sociales.

## Questions fréquentes

### Comment procéder pour contester une régularisation tardive des cotisations ?

La contestation suit 3 étapes : 1) Réclamation administrative par courrier recommandé à la CCSS dans le mois suivant la notification, 2) Recours devant le Conseil arbitral de sécurité sociale dans les 40 jours, 3) Appel devant le Conseil supérieur dans les 40 jours avec effet suspensif.

### Qu'est-ce qu'une régularisation tardive des cotisations salariales au Luxembourg ?

Une régularisation tardive des cotisations salariales est une réclamation de la CCSS pour des cotisations non versées dans les délais, suite à une erreur, omission ou contrôle. Elle concerne les cotisations employeur et salariales de sécurité sociale selon les articles 325-327 du Code de sécurité sociale.

### Quel est le délai de prescription pour contester une régularisation tardive ?

Le délai de prescription est de 5 ans selon l'article 418 du Code de sécurité sociale. Cependant, la réclamation administrative doit être introduite dans le mois suivant la notification de régularisation, et les recours juridictionnels dans les 40 jours de chaque décision.

### Quelles sont les obligations de paiement pendant la contestation ?

Les cotisations réclamées doivent être payées dans les 10 jours suivant l'émission de l'extrait de compte CCSS, même en cas de contestation. Si la contestation est fondée, une régularisation ultérieure interviendra. Le non-paiement expose à des intérêts moratoires de 0,6% par mois et à des procédures de recouvrement forcé.

### Quels documents conserver pour une éventuelle contestation ?

L'employeur doit conserver pendant 10 ans minimum (article 16 du Code de commerce) : décomptes CCSS, bulletins de paie, déclarations sociales, correspondances avec la CCSS, justificatifs de paiement et tout document relatif au calcul des cotisations. La traçabilité documentaire est essentielle pour le succès d'une contestation.

### Qui peut contester une régularisation tardive des cotisations salariales ?

L'employeur, le salarié (si ses droits sociaux sont impactés) ou leur mandataire (avocat, expert-comptable) peuvent contester une régularisation tardive. La contestation doit être motivée par une inexactitude des montants, erreur de calcul, prescription ou non-respect de la procédure.

## Conditions d'exercice

La contestation suppose la réunion de conditions de fond et de forme précises.

Condition	Exigence
Motif recevable	Inexactitude, erreur, prescription
Délai d'opposition	40 jours
Forme écrite	Lettre recommandée
Justificatifs joints	Documentation complète
Qualité à agir	Employeur ou mandataire
Paiement préalable	Obligatoire sauf sursis

## Modalités pratiques

La procédure de contestation se déroule en trois paliers successifs.

Niveau	Procédure
Opposition au président <u>CCSS</u>	40 jours, écrit motivé
Recours au CAS	40 jours, contradictoire
Appel au CSSS	40 jours, si > 1 250 €
Paiement provisoire	Sous 10 jours
Décision définitive	Sauf cassation
Régularisation éventuelle	Si contestation fondée

## Pratiques et recommandations

**Contrôlez** mensuellement les décomptes du CCSS avant paiement pour détecter toute anomalie rapidement et éviter l'accumulation de différends sur plusieurs périodes.

**Constituez** un dossier justificatif exhaustif (salaires déclarés, heures travaillées, régularisations antérieures, correspondances) avant de formuler une opposition, pour maximiser vos chances de succès.

**Respectez** scrupuleusement les délais de recours de 40 jours, qui constituent des délais de forclusion automatique entraînant l'irrévocabilité de la décision en cas de dépassement.

**Documentez** rigoureusement toutes les communications avec le CCSS par lettre recommandée avec accusé de réception, garantie de traçabilité probante en contentieux.

**Consultez** systématiquement un conseil juridique spécialisé en droit de la sécurité sociale pour les cas complexes ou les montants significatifs, afin de sécuriser votre stratégie contentieuse.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Code de la sécurité sociale	Cotisations et prescription
Loi du 27 novembre 1933	Prescription quinquennale
Article 446 du Code de la sécurité sociale	Procédure de recours
Article 16 du Code de commerce	Conservation 10 ans
Jurisprudence CSSS	Interprétation des motifs
Règlement intérieur <u>CCSS</u>	Modalités d'opposition

Le non-respect des délais de 40 jours rend la décision **irrévocable**, même en cas d'erreur manifeste du CCSS. L'assistance d'un conseil juridique spécialisé est fortement recommandée pour les montants significatifs ou les cas impliquant une interprétation complexe des règles d'assiette.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.